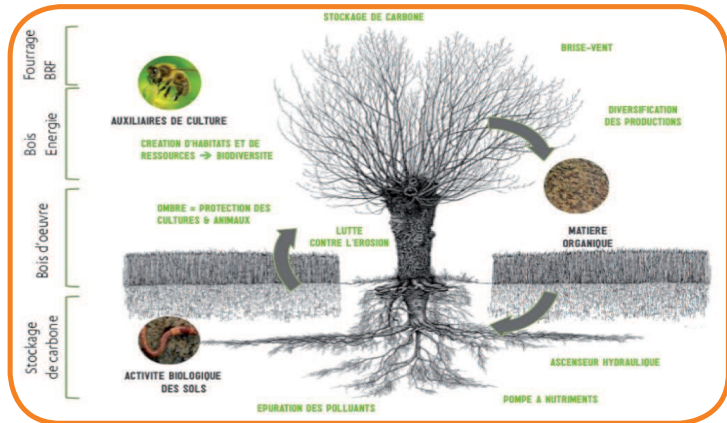


Recueil d'expériences territoriales dans le département du Loiret

Agroforesterie

■ Définition

- L'agroforesterie désigne l'association d'arbres et de cultures ou d'animaux sur une même parcelle agricole. Il s'agit d'une pratique ancestrale, répandue dans le monde entier et mise en sommeil en occident de part l'essor de l'industrie pétrolière, du machinisme agricole et des produits phytosanitaires, qui a conduit à une culture intensive nécessitant l'arrachage systématique des arbres.
- Une grande diversité d'aménagements agroforestiers est possible: alignements intra-parcellaires, haies, arbres émondés, arbres isolés, bords de cours d'eau (ripisylves).
- Ces pratiques incluent les grandes cultures, l'élevage (sylvo-pastoralisme), les productions pérennes comme la vigne et l'arboriculture.



■ En France

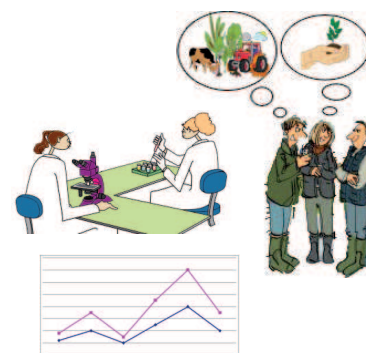
- L'agroforesterie manque de statistiques fiables, néanmoins un recensement de 2008 comptabilisait près de 170 000 ha d'agroforesterie traditionnelle, mis en place par 45 000 agriculteurs. Environ 4000 ha en agroforesterie intra-parcellaires auraient été plantés sur la période 2005/2015.



- L'agroforesterie est portée sur le terrain par un réseau associatif local actif, fédéré à travers deux associations nationales : l'AFAF (Association Française d'Agroforesterie) et l'AFAC (Association Française de l'Arbre et de la Haie Champêtre).
- Le Ministère de l'Agriculture est en faveur d'un plan d'action qui devrait être mis en place en 2015 et préfiguré par un rapport commandé au CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) publié en février 2015. Il s'agit d'un ensemble de recommandations destinées à installer les différentes formes d'agroforesterie et à encourager le développement. Parmi les recommandations :

Adaptation aux changements climatiques

- Mettre en place un dispositif statistique permettant de connaître et de suivre l'évolution des systèmes agroforestiers.
- Sécuriser les relations entre propriétaires et fermiers en permettant aux fermiers plantant des arbres forestiers de les valoriser au moment de la cession du bail.
- Développer les recherches permettant de mesurer les services économiques rendus par les systèmes agroforestiers, afin d'éclairer les choix des agriculteurs.
- Simplifier et rendre cohérents les dispositifs d'aide communautaire
- Renforcer le mouvement associatif, en créant une unique association nationale représentative des territoires et des différentes formes d'agroforesterie.



■ Dans le Loiret

Le contexte dans le département du Loiret milite en faveur du développement de l'agroforesterie. En effet :

Un tiers des eaux superficielles sont en état médiocre ou mauvais (un vaste territoire est classé en zones vulnérables aux nitrates) et dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau sur le long terme, on constate une exacerbation des conflits d'usage en été, plus marquée dans les zones de grandes cultures.

Enfin, malgré des ressources importantes, les filières biomasse-énergie et bois d'œuvre sont à conforter

■ L'exemple de l'exploitation «CHEVRERIEAND COW»

- Jean Baptiste Drouin s'installe , en 2005, dans la ferme familiale à Girolles (45). Il décide de changer le schéma agricole conventionnel de l'activité céréalière des 180 ha de l'exploitation en s'orientant vers une agriculture biologique. Il pratique le semis direct sous couvert permanent (luzerne). Parallèlement, il s'oriente vers l'élevage de bovins (200 têtes) de race écossaise « Aberdeen Angus » qui vivent en plein champ tout au long de l'année et qui bénéficient de la technique du pâturage tournant, permettant une alimentation en herbe fraîche de manière permanente. Cheminant vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, il réintroduit l'agroforesterie sur son exploitation.
- Fort de cette expérience, il impulse la création de l'Association d'Agroforesterie de la région Centre (20 mai 2014), dont il est le président. Elle comprend 50 membres :
 - Des agriculteurs porteurs de projets agroforestiers répartis sur les 6 départements de la région Centre.
 - Des organismes de recherche (INRA)
 - Différents organismes de développement agricole du territoire (ARDEAR, CRAC)
 - Des experts en agroforesterie qui apportent à l'association leur expertise technique



source: cerema

Les objectifs de l'association sont de promouvoir, sensibiliser, former et assurer un appui technique aux porteurs de projet.

■ Quelle adaptation aux changements climatiques ?

- Les cultures intercalaires en agroforesterie ont moins besoin d'eau car elles bénéficient des impacts positifs des arbres (les systèmes racinaires augmentent la réserve utile en eau des sols, améliorent l'infiltration du ruissellement, limitent l'évaporation du sol).

Elles sont donc moins vulnérables dans la perspective de scénarios de réchauffement climatique qui font état de raréfaction de la ressource en eau.

- Les arbres ont des capacités de dépollution (le système racinaire agit comme un filtre supplémentaire et piège les nitrates, réduisant par la même la pollution des nappes phréatiques). Cette propriété se révèle très utile pour la gestion des zones de captage.
- La présence des arbres permet d'éviter la baisse du confort des animaux en été. Plus généralement, elle protège à la fois cultures et animaux des excès et accidents climatiques (vent, tempêtes, inondation : actions anti-érosives, sécheresse), responsables pour partie de la baisse des rendements.
- Les arbres sont d'excellents puits de carbone. Ils permettent d'atténuer les effets du changement climatique et participent également à la recaptation des sols en carbone (racines et branchages).



■ Autres intérêts

- Les arbres améliorent les niveaux de biodiversité. Ils constituent à l'évidence des habitats qui abritent faune et flore très diverse et permettent la réintroduction d'auxiliaires de culture, (abeilles et autres pollinisateurs, lutte contre les ravageurs,...), assurant ainsi une baisse des recours aux intrants.
- Ils participent à la qualité paysagère des sites



■ Aspects économiques et financiers

- Une expérimentation INRA sur un système blé-noyers a montré qu'une parcelle agroforestière de 100 ha pouvait produire autant de biomasse (bois et produits agricoles) qu'une parcelle de 136 ha où arbres et cultures auraient été séparés, soit un gain de 36% (effet démultiplié).
- Les arbres constituent un capital sur pied, qui donne de la valeur à l'exploitation (attention, l'arbre planté appartient toujours au propriétaire. Il convient donc de signer un avenant au bail d'exploitation, en cas de fermage, afin de tenir compte de l'évolution afférente de la valeur du terrain, du temps et travail investi, de la coupe des arbres et du produit de cette coupe)
- Depuis 2007, une mesure de soutien à l'investissement est disponible à l'échelle européenne (mesure 222). Activée en France depuis 2010, dans certaines régions, elle permet un soutien financier à la mise en place d'agroforesterie par des aides à hauteur de 80%. Cette facilité n'est pas disponible en région Centre à ce jour. L'association régionale d'agroforesterie se mobilise afin de pouvoir bénéficier de cet outil, de compétence régionale et départementale.

Adaptation aux changements climatiques

- Au-delà de 70 arbres/ha, la compétition racinaire est trop importante et l'intérêt agronomique devient marginal voire dégressif. Selon l'association Française d'Agroforesterie, le prix de revient d'un jeune arbre agroforestier oscille entre 15 et 20 euros. Les prix augmentent pour des essences fruitières. Pour 50 arbres/ha, il faut compter :
 - ½ journée de préparation, 1 journée à 3 ou 4 personnes pour la plantation. La taille des arbres demande quelques heures par an les premières années et ½ journée/an/ha pour les élagages des arbres déjà formés.
- Au-delà de 100 arbres/ha, la prime PAC n'est plus versée.

■ Reproductibilité

L'association régionale d'Agroforesterie, constitue un outil facilitant la reproductibilité de cette expérience.



source: internet

Jean-Baptiste Drouin - agriculteur

Il faut que la décision de passage à l'agroforesterie provienne de l'exploitant, en fonction de ses motivations, de ses objectifs de production et de ses contraintes. En aucun cas, elle ne doit être imposée par l'État.

“

Yves Bachevillier - conseiller spécialisé en agroforesterie

Il y a une attente de la part des exploitants, un potentiel. Jusqu'à ce jour, le temps, les moyens techniques et financiers manquaient. Aujourd'hui, une vraie politique nationale se met en place

”



source: internet

QUI CONTACTER ?

Association d'Agroforesterie de la Région Centre
13, avenue des droits de l'Homme
45921 ORLEANS Cedex
agroforesterie.centre@gmail.com